

DU RAISIN AU VERRE

5



Si l'histoire d'un vin commence à la plantation de la vigne, son élaboration débute avec la vendange.

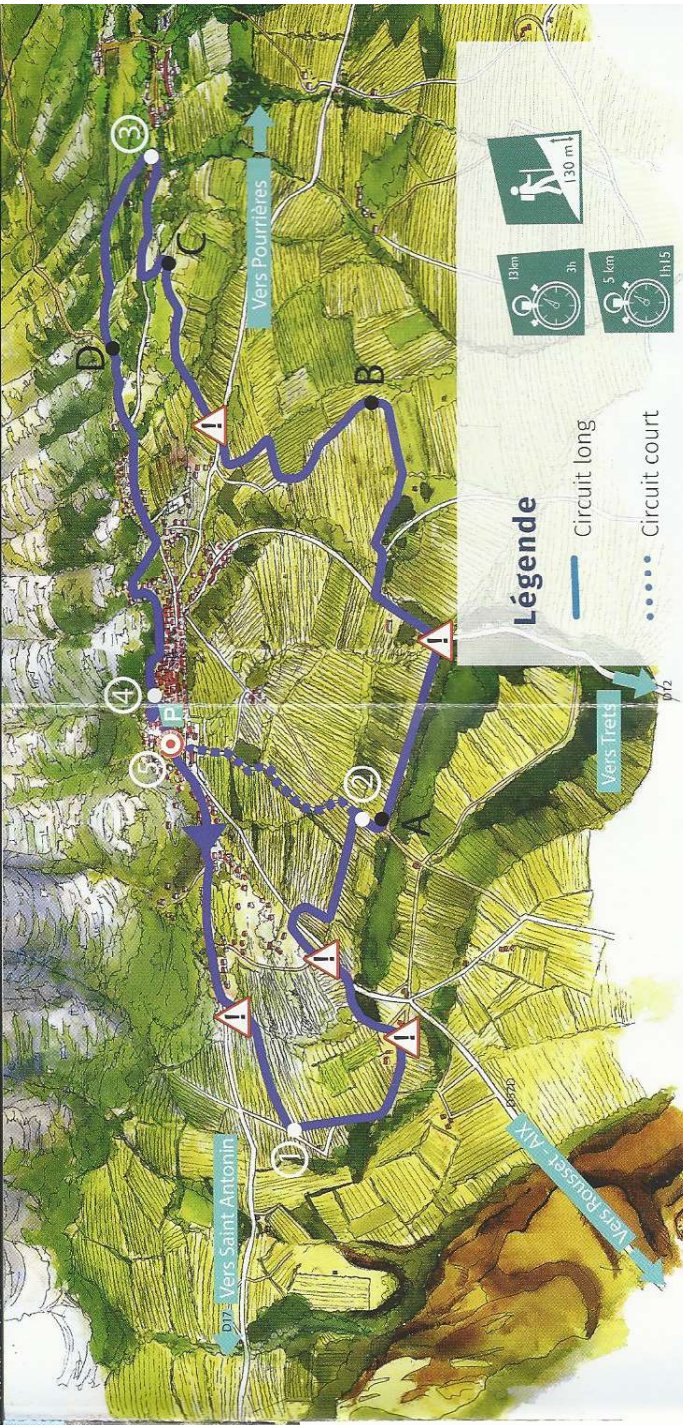
Les fruits arrivés à la cave, on les sépare de la partie ligneuse de la grappe, la rafle, et on les foule. Là, selon que l'on désire obtenir du vin rouge ou du rosé le parcours suivra des voies différentes. Dans le principe de « fabrication » du rouge, les fruits foulés partent directement en cuve et macèrent pendant plusieurs jours. Le rosé, lui, demande que la partition se joue avec beaucoup de précision. On laisse reposer les fruits foulés entre 2 et 12 heures puis on extrait le jus par pressées successives.

En effet, ce sont le jus et les peaux qui donnent la couleur et les arômes souhaités...

Mais, tant pour le Rosé que le Rouge, le processus n'est pas fini ! Le temps des levures est arrivé. Elles vont transformer le sucre du raisin en alcool : c'est la fermentation. Pendant environ 20 jours, durant lesquels la température doit être maîtrisée, la densité de la préparation évolue, puis le vin est prêt.

Enfin, l'œnologue élabore le goût du produit désiré par assemblage des différents « vins ». Selon les cépages et les arômes qu'ils ont développés au cours de la fermentation, on mélange un peu de celui-ci, davantage de celui-là, à peine de ce dernier... C'est de ces « recettes » que résulte la carte, toujours en évolution des produits proposés à la vente.

Enfin, le filtrage précède immédiatement l'embouteillage du vin... prêt à boire.



Du bon usage du sentier

Restez sur les sentiers balisés

Le départ du sentier est situé sur le parking de la cave. Suivre le balisage bleu en direction de Saint-Antonin (Route Cézarne).

Certains cheminements parcourent des propriétés privées. Ne sortez pas des limites.

Vous devez garder le contrôle de votre chien pour éviter le dérangement de la faune sauvage et des troupeaux

Réglementation

Du fait des forts risques d'incendie, l'accès aux espaces naturels est réglementé en été. Aucune restriction sur le circuit court.

Renseignements : appeler le 0811 20 13 13 (0,06€/minute) ou sur www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Il est interdit de faire du feu, jeter des cigarettes, camper, laisser des détritus et pratiquer des sports mécaniques. La cueillette est interdite.

Respectez la réglementation en vigueur

Balisage de randonnée

X Mauvaise direction

Restez sur les sentiers et suivez les balises (marques de peinture)
Vous traversez parfois des propriétés privées.

— Bonne direction

└ Changement direction



! Attention le sentier emprunte des traversées de routes. Il est partagé : tracteurs, VTT, cavaliers...

Gardez votre chien en laisse : il peut déranger les animaux sauvages ou les troupeaux.